



## POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Colomars, le 27 juillet 2009

Depuis des années, nous avons choisi de nous engager sur la voie du Développement Durable, nous nous devons, eu égard aux générations futures, d'avoir une vision globale de l'impact de notre activité sur l'environnement. Dans cette optique nous souhaitons mettre en place une politique environnementale.

Dans le cadre de notre activité, nous avons des responsabilités :

- ☀ Utiliser nos compétences pour concevoir et fabriquer des meubles dans le respect de l'environnement.
- ☀ Mobiliser notre savoir faire pour réaliser l'achat, la revente et le stockage de produits finis en tenant compte de l'aspect environnemental.
- ☀ Intégrer l'aspect environnemental dans l'organisation de notre entreprise au travers de l'engagement de l'ensemble du personnel.

En tant que Gérant de la SARL 2IM AHL, je m'engage, avec l'appui de l'équipe administrative et l'implication du personnel de notre atelier à :

- 1°) Respecter la réglementation environnementale en vigueur et les autres exigences auxquelles nous souscrivons.
- 2°) Inscrire notre démarche environnementale dans une dynamique d'amélioration continue.
- 3°) Mettre en place les moyens nécessaires à la prévention de la pollution.
- 4°) Promouvoir l'économie d'énergie et matières premières ainsi que l'amélioration de la gestion des déchets.
- 5°) Rechercher des matériaux et des produits respectueux de l'environnement
- 6°) Sensibiliser le personnel à cette politique environnementale afin qu'elle devienne un élément essentiel de notre culture d'établissement.
- 7°) Fournir au responsable en charge du fonctionnement du Système de Management environnemental, des moyens suffisants pour la mise en place de cette politique.

Christian AUROGALLO  
Gérant de la SARL 2IM AHL